

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n°IC-20-041 du 22 juin 2020, une enquête publique a été ouverte en mairies de PUISEUX-PONTOISE, OSNY, CERGY, COURDIMANCHE, COURCELLES-SUR-VIOSNE, MONTGEROULT et BOISSY L'AILLERIE **du lundi 21 septembre au vendredi 23 octobre 2020 inclus**, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la **société PANHARD DÉVELOPPEMENT** représentée par Madame Sylvie MICELI- Directrice de la Maîtrise d'Ouvrages (Tél : 01.42.56.26.46) à l'effet d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension d'un bâtiment logistique implanté sur le territoire de la commune de **PUISEUX-PONTOISE** – ZAC de la chaussée Puisseux.

**Ces activités sont notamment répertoriées sous les rubriques de classement soumises à autorisation précisées ci-après :**

- N°1510-1 : Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des) (volume : 943 200 m<sup>3</sup> ; capacité : 72 500 t)
- N° 1530-1 : Papiers cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) (volume : 147 130 m<sup>3</sup>)
- N°1532-1: Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse - (volume : 147 130 m<sup>3</sup>)
- N°2662-1 : Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) (volume : 147 130 m<sup>3</sup>)
- N°2663-1a : Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) - (volume : 147 130 m<sup>3</sup>)
- N°2663-2a: Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) - (volume : 147 130 m<sup>3</sup>)
- N° 4510-1 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 - (quantité : 180 t)

Toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et formuler des observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet, pendant une durée de 33 jours, du lundi 21 septembre au vendredi 23 octobre 2020 inclus en mairies susmentionnées où seront déposés : la demande, les avis des services concernés, les plans de l'établissement, l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la MRAe et le registre d'enquête qui pourront être consultés aux jours et heures ouvrables desdites mairies.

Monsieur Christian OUDIN, désigné commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 19 février 2020, sera chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations et propositions présentées et de clore ces registres à l'expiration du délai ci-dessus indiqué.

**Monsieur Christian OUDIN assurera une permanence en mairie de PUISEUX-PONTOISE :**

- le vendredi 25 septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 2 octobre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00
- le samedi 10 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 13 octobre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00
- le vendredi 23 octobre 2020 de 14 h 00 à 18 h 00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, via l'adresse internet suivante : [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr) rubrique : **Politiques publiques – Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques.**

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique, sur un poste informatique dédié, en mairie de PUISEUX PONTOISE, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et consigner ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : [pref-icpe@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-icpe@val-doise.gouv.fr) à compter du **lundi 21 septembre 2020** et jusqu'au **vendredi 23 octobre 2020** inclus. Ne seront prises en considération que les observations et propositions ayant été envoyées avant la fin de l'enquête publique, la date portée automatiquement sur les messages électroniques faisant foi.

Les observations et propositions recueillies par courriel, courriers et déposées sur les registres d'enquête publique des communes précitées seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet susvisée, rubrique Enquêtes publiques. Les correspondances pourront être adressées à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de PUISEUX-PONTOISE -12, rue Grande rue – 95 650 PUISEUX-PONTOISE.

Conformément à l'article R. 123-21 du code de l'environnement, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de PUISEUX-PONTOISE, OSNY, CERGY, COURDIMANCHE, COURCELLES-SUR-VIOSNE, MONTGEROULT et BOISSY L'AILLERIE et à la Préfecture du Val-d'Oise – Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – Section des installations classées, et publiée sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.